

Montréal, 4 juillet 2003

Mme. Louise Roy
Commissaire
Présidente de la deuxième série de consultations publiques
Sur le projet de Centre de Tennis du Parc Jarry

Vous trouverez dans ce document quelques éléments complémentaires aux commentaires formulés lors de la séance du 19 juin 2003

Mise au point préalable

Je ne vois pas ce qui pourrait justifier d'un point de vue réglementaire qu'on associe ainsi nécessairement la modification au règlement de zonage qui concerne strictement les projets de Tennis Canada sur son droit superficiaire à un plan de réaménagement d'une part importante du territoire du parc Jarry sur laquelle Tennis Canada n'a absolument aucun droit. Il me semble que l'inclusion dans le projet de cette portion appartenant au territoire du parc Jarry est abusive. Il serait à mon avis souhaitable que les commissaires éclaircissent cette question de manière à savoir exactement si l'aménagement de ce que nous convenons d'appeler la "zone 3", le déplacement du sentier central et du sentier latéral sont effectivement soumis à ces présentes audiences.

Je crois qu'il serait plus sain de scinder franchement et honnêtement le débat en discutant d'abord, comme nous sommes conviés ici à le faire, du zonage et des usages du droit superficiaire de Tennis Canada, puis, lorsque le plan d'aménagement du parc Jarry sera officiellement annoncé puis soumis à son tour à des consultations publiques, nous discuterons des aménagements à apporter au Parc Jarry en fonction des besoins de la population et peut-être qu'à ce moment il sera pertinent de recevoir les doléances de Tennis Canada en ce qui concerne les aménagements du parc Jarry qui jouxtent ses installations.

Procéder autrement ne serait pas logique, ni équitable!

Le comité conjoint vs les intérêts des citoyens

" Est-ce que finalement, si vous résistez au déplacement du sentier, est-ce que c'est parce que surtout vous avez peur que dans l'avenir, Tennis Canada s'approprie du terrain et qu'il le clôture?"

Question de Mme Louise Roy, présidente, à M. Marc Langlois, citée à partir de la transcription de la séance du 19 juin 2003, ligne 4660

Ma réponse : "OUI."

Jamais, ni la Ville de Montréal par la voix de ses fonctionnaires ou de ses élus, ni le promoteur ne nous ont apporté de garanties formelles claires et précises quant à leurs intentions exactes concernant les usages ultérieurs prévus pour cette portion du parc. Aucun document explicite ressemblant à un projet de règlement transparent, franc et honnête n'a été déposé devant la commission alors que depuis le début de cette controverse les usagers multiplient les demandes en ce sens.

De combien de mètres la clôture sera-t-elle déplacée? (Encore mercredi dernier au conseil d'arrondissement Mme Anie Samson prétendait, contre toute évidence, que le déplacement de cette clôture serait d'à peine 15 peids...) Est-ce que Tennis Canada sera rigoureusement tenu de respecter le calendrier d'installation des clôtures tel que proposé dans le projet? Quelles seront les sanctions en cas de non respect des ententes? Est-ce que Tennis Canada sera autorisé à utiliser cette zone 3 à sa guise? Pourront-ils louer cet espace à n'importe qui pour y faire n'importe quoi? Quels sont les critères quant à la nature des événements? Seront-ils tenus de respecter les mêmes règlements que tout le monde quant au bruit? Ou est-ce que la police continuera de refuser d'enregistrer les plaintes de bruit formulées par les usagers? Pourront-ils clôturer cette section importante du parc pour d'autres événements que les seuls tournois de Tennis? Respecteront-ils les échéanciers de montage et démontage de la clôture ou bénéficieront-ils du même laxisme que par le passé de la part des autorités municipales? Dans quel état cette portion de parc sera-t-elle rendue aux usagers après que Tennis Canada aura terminé ses activités? Est-ce que les services municipaux concernés seront en mesure d'exiger que les réparations nécessaires en cas de bris et de détérioration du site soient effectuées par Tennis Canada dans un délai raisonnable pour ne pas pénaliser les usagers?

Le passé étant garant de l'avenir nous avons tout lieu de craindre et cela sans pousser l'exagération au-delà de ce que nous observons déjà depuis plus de huit ans, que Tennis Canada cherchera encore, comme cela s'est déjà fait avec la place publique, à **s'accaparer de manière permanente des espaces qui lui ont été accordés de manière temporaire**. Rien ne nous empêche de croire que Tennis Canada aura encore et toujours la volonté de **s'accaparer de nouveaux espaces**, comme cela a été démontré par sa volonté première de prendre l'espace de l'enclos à chien et de la piscine (et bien d'autres épisodes qu'on ne vous a pas raconté encore... demandez à M. Morin de vous raconter l'histoire du parking ou à M. Lacroix l'histoire de "l'allée centrale" traversant tout le parc Jarry...) ou comme cela se fait présentement par **un échange de terrain inéquitable**.

Tennis Canada sera toujours avide d'espace parce que, comme tout le monde le sait, c'est la location de kiosques promotionels sur le site qui, avec la location des loges, rapporte le plus de revenus.

Kiosque de vente, de promotion et d'échantillonnage

La Promenade du Sportif regroupe une variété d'exposants et de détaillants sur la place publique du site, là où la circulation est la plus dense. Regroupés sous le même chapiteau, les exposants prennent part de façon privilégiée au plus important tournoi de tennis du Canada. Plus concrètement, ce privilège permet de rejoindre directement une clientèle captive (c'est moi qui souligne pour bien marquer en passant que Tennis Canada n'a surtout pas intérêt à laisser échapper sa clientèle dans le quartier; n'en déplaît à l'AGAV...) évaluée à plus de 160 000 personnes.

Chaque kiosque, d'une superficie de 10' x 10', peut être utilisé pour la vente, la promotion ou l'échantillonnage de vos produits.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec Claude Savard au (514) 273-1515, poste 239 ou par courrier électronique à csavard@tenniscanada.com.

Dans un tel contexte on comprendra que les usagers du parc Jarry se méfient de Tennis Canada comme la carotte se méfie du lapin... quoique dise le lapin... ou l'ami du lapin!

Rien ne laisse croire non plus que Tennis Canada changera d'attitude concernant l'entretien et la réfection des espaces qui lui ont été confiés ou prêtés, ni non plus que la

Ville sera plus déterminée à faire respecter rigoureusement les ententes pour le bénéfice des usagers du parc Jarry.

Les audiences ont plutôt, au contraire, mis en lumière le piètre fonctionnement du comité conjoint.

Ce comité est composé uniquement de représentants de Tennis Canada et de fonctionnaires municipaux qui agissent comme partenaires-facilitateurs du projet de Tennis Canada. Les fonctionnaires, malgré leurs compétences professionnelles, ont été pour le moins complaisants. En toute connaissance de cause, ils n'ont pas émis d'avis réalistes sur les impacts observés par le passé ni non plus sur les impacts futurs anticipés. Notamment, des impacts majeurs au niveau de la circulation automobile et du stationnement, des impacts majeurs sur la gestion et l'utilisation efficace des équipements sportifs, impacts pourtant admis facilement pour peu que les questions se fassent plus pressantes (v. déclaration de M. Pierre Morin lui-même, séance du 26 février 2003, lignes 2690 à 2770). Personne ne dénonce le gaspillage éhonté de fonds publics que constitue la destruction de tennis extérieurs en excellent état! Les fonctionnaires ont ignoré les règles les plus élémentaires d'aménagement sécuritaire (v. document de la Cafsu). Personne à la direction des grands parcs n'a défendu l'intégrité du domaine foncier comme le commande pourtant sans ambiguïté l'énoncé 2.3.3 du Sommet de Montréal (v.document déposé lors de la séance du 18 juin 2003). Les fonctionnaires du service de développement économique n'ont pas non plus signalé la précarité financière de Tennis Canada. Tennis Canada n'a pas de financement fédéral, n'a pas de commendaire pour remplacer du Maurier, n'a aucune garantie de la part de l'ATP de concerver le tournoi à Montréal, réussit à peine à louer le stade principal et personne du service du développement économique ne recommande à Montréal de retirer ses billes du projet !? Alors que tout le monde sait très bien que le risque est réel pour la ville de Montréal de se retrouver avec un équipement trop spécialisé et donc inutilisable sur les bras advenant le cas où Tennis Canada partirait à Toronto.

Alors que le rapport Bachand, la vérificatrice générale du Québec (v. références à la fin du texte) et le nouveau gouvernement du Québec (qui s'est empressé d'abolir la SÉMIQ) recommandent de mieux évaluer les retombées touristiques "réelles" des événements qui se qualifient "d'internationaux" pour éviter que, comme dans le cas des Tournois de Tennis, on ne subventionne à perte un événement qui n'est pas diffusé aux

Etats-Unis et qui ne génère pas non plus un pourcentage significatif de vrais touristes étrangers venus exprès pour l'événement, tous les fonctionnaires justifient leur appui au projet par sa soi-disant contribution au "Branding" de Montréal...

Et pas un fonctionnaire n'a dénoncé le caractère "broche-à-foin" du projet de Tennis Canada qui a été maintes fois remanié non pas parce que les citoyens ont eu gain de cause auprès des instances municipales, mais parce que ce qui était proposé par le promoteur n'était tout simplement pas faisable en regard des règlements municipaux ou tout simplement en regard des "règles de l'art".

Un seul fonctionnaire, M. Patrice Poulin, gestionnaire immobilier, a cependant été assez vigilant pour signaler qu'une subvention de 1.5 millions de dollars accordée à Tennis Canada pour la reconstruction de la piscine n'était plus justifiée (v. annexe no. 1).

Je ne veux pas croire que tous ces gens sont incompetents mais je ne peux que constater leur complaisance sans que je puisse pour autant me l'expliquer. J'ai pensé un temps que les billets de faveur auraient pu y être pour quelque chose. (v. annexe no.2)

Et j'avoue sincèrement que je subis cette situation comme une trahison; pour qui ces gens travaillent-ils, quelle est la raison d'être de leur profession? Sont-ils vraiment au service du citoyens?

Ces fonctionnaires, pourtant à l'emploi de la ville, ont peu fait pour faire respecter les ententes antérieures et n'ont jamais travaillé de concert avec les citoyens intéressés au projet. Sans doute soumis à des directives strictes, ces fonctionnaires n'ont rencontré officiellement les citoyens qu'une seule fois, en mai 2003, pour communiquer quelques informations partielles sur le projet soumis aux audiences actuelles.

Pire encore, les élus n'ont jamais accepté de rencontrer les citoyens sur ce dossier et lorsque des questions précises leurs sont adressées lors des assemblées du conseil de ville ou du conseil d'arrondissement, les réponses sont toujours très vagues, voire même méprisantes.

De plus, les élus municipaux, en général, ne retournent pas les appels, ne répondent pas aux lettres et mémo qui leurs sont adressés pas plus qu'ils ne daignent adresser un simple accusé-réception...

Nous constatons donc que la communication entre la Ville et Tennis Canada est constante et cordiale (preuve; les nombreuses et chaleureuses poignées de main de salutation échangées lors des audiences entre les fonctionnaires et le relationiste engagé par Tennis Canada) alors que la communication est quasiment impossible entre

la Ville et les citoyens. Ce n'est certainement pas normal et cette mentalité solidement installée dans les mœurs municipales fait encore craindre le pire en ce qui concerne la gestion future des espaces publics convoités par Tennis Canada.

Sauf votre respect Mme la présidente, les élus, et j'inclus ici M. le Maire Gérald Tremblay, ne se sont pas montrés plus réceptifs envers le premier rapport de l'OCPM dont ils ont fait peu de cas **en procédant malgré tout à un échange de terrain inéquitable dénoncé par les commissaires et en proposant de nouveaux empiètements tout aussi importants dans le parc si on considère la zone 3.**

Les élus font tellement peu de cas de l'OCPM qu'ils ont préféré une deuxième série d'audiences **consultatives** à un référendum qui aurait été **décisionnel**.

Voilà pourquoi l'article 89 a été invoqué. Les raisons données par Mme Heubri (séance du 18 juin lignes 205 à 240) pour justifier le recours à l'article 89 sont à mon avis tout à fait lénifiantes et vont d'ailleurs à l'encontre des déclarations de Mme Samson, conseillère de l'arrondissement, qui a déjà déclaré que la pétition de 4500 noms n'était pas valable puisqu'on y retrouvait des signatures de toutes provenances sur l'île de Montréal et non pas seulement des signatures de gens des quartiers immédiatement concernés. **Outre le fait que le recours à l'article 89 correspond de facto à un désaveux des autorités municipales envers l'OCPM, l'odieux de ce recours à l'article 89 doit être dénoncé comme une tentative délibérée de la part des autorités municipales de priver les citoyens d'un droit démocratique important, soit le droit de référendum.**

Si des recours légaux sont possibles afin de rétablir ce droit, ils seront engagés en temps et lieu.

Ceci dit, j'aurais pu, en réaction à cette offence, tout simplement boycotter ces audiences mais cela aurait été manquer de respect envers une institution en laquelle je continue d'avoir confiance et dont je souhaite voir se développer l'autorité et la crédibilité morale par-delà toutes les compromissions dont nous sommes témoins par ailleurs sur la scène municipale.

Nouveaux usages et sécurité

Le document déposé par la CAFSU résume tout à fait les commentaires que j'avais l'intention de formuler concernant les nombreux pièges que comporte l'aménagement proposé et je ne les répéterai donc pas.

J'attire cependant l'attention des commissaires sur l'aménagement d'une nouvelle zone de camionnage située à l'arrière du bâtiment des tennis intérieurs. Ce débarcadère suppose que des camions manoeuvreront aux abords de ce bâtiment à l'endroit précis où les piétons en provenance de la passerelle sur-élevée chercheront à circuler.

Mme Heubri et M. Massé ont pris bonne note de ce danger potentiel lors d'une rencontre organisée aux bureaux de l'arrondissement mais n'ont-ils pas fait modifier le projet en conséquence.

Ce qu'il faut surtout retenir de la présence de cette nouvelle zone de camionnage dans le projet, outre le danger accru pour les nombreux piétons qui circulent aux abords des bâtiments et parmi eux beaucoup d'enfants et d'adolescents qui se rendent à la piscine, c'est que l'ajout de nouveaux usages par la modification du règlement de zonage va générer un nouvel achalandage beaucoup plus lourd, bruyant et dangereux que l'achalandage d'un centre exclusivement voué à la pratique du tennis.

Les activités d'épicerie, restauration, traiteur, garderie et autres supposent la venue de nombreux fournisseurs de biens et services de même que l'entreposage et les transports de déchets. Ce va-et-vient n'était pas prévu à l'origine et me semble peu compatible avec la quiétude d'un parc.

Il ne faut jamais perdre de vue que **Tennis Canada connaît de sérieuses difficultés financières et cherchera donc par tous les moyens à rentabiliser ses équipements par l'organisation de divers événements. Tennis Canada prévoit donc multiplier de toutes les façons possibles les sources de financement.**

Je crains que le CTPJ ne se mute peu à peu en salle de réception et de congrès, comme en font foi les photos produites dans le document de la première version du projet soumis aux audiences du mois de février. Centre de congrès ou complexe commercial dont le mur arrière, actuellement propre et agrémenté d'un terre-plein et d'arbustes décoratifs, sera bientôt asphalté sur ses abords, doté de "containers" à déchets et d'un débarcadère sale et encombré.

Je m'oppose catégoriquement à l'ajout de nouveaux usages dans le cadre du nouveau règlement de zonage précisément à cause des impacts majeurs que ces usages auront sur la quiétude du parc, sur la sécurité des piétons et sur l'aménagement extérieur de ces installations.

Les loges du court no.1

Les loges corporatives sont en soi un scandale financier méconnu du public dont vous comprendrez les tenants et aboutissants en lisant l'intégrale de la lettre que j'ai fait parvenir au Ministre des finances du Québec, M. Yves Séguin. (v. annexe no.3)

Pour moi, le scandale politique qui se joue dans le parc Jarry est symbolisé par ces loges et se résume ainsi: on prend un espace vert publique situé dans un des quartiers les plus pauvres de Montréal, là où la plupart des gens n'ont pas les moyens de prendre des vacances à la campagne, on prend cet espace vert vital et on le **donne** à une organisation qui en fera des loges luxueuses destinées aux riches qui paieront jusqu'à 12 000 dollars par jour (soit la moitié du revenu annuel moyen de ces familles au revenu modeste) pour s'y prélasser... pendant sept jours! Mais c'est le tiers monde! Ce contraste est intolérable! L'injustice est flagrante! On enlève à une population démunie le peu de qualité de vie dont elle peut disposer en milieu urbain pour en redonner à des privilégiés, habitant des banlieues verdoyantes et qui disposent, pour bon nombre d'entre-eux, de chalets ou de résidences secondaires!

Belle image! Bravo pour le "BRANDING" de Montréal!

Conclusion

Je suis sincèrement convaincue que nous ne serions pas dans une telle impasse sur ce dossier si, dès le début, les usagers du parc avaient été informés des intentions réelles de Tennis Canada dans le parc Jarry et si les citoyens avaient été vraiment invités à collaborer à la définition d'un projet réaliste et viable pour tout le monde. Malheureusement de nombreuses "erreurs de communication" ont été commises à la fois par Tennis Canada et par la Ville de Montréal ce qui a eu pour effet de mettre la population sur le défensive et de créer une opposition encore plus radicale au projet.

Annexe no.1

Montréal, 8 mai 2003

M. Gérald Tremblay
Maire
Ville de Montréal

La présente lettre a pour objet de formuler une requête officielle afin que la somme de 1.5 millions de dollars octroyée à Tennis Canada- Stade Jarry inc. pour relocaliser la piscine extérieure du parc Jarry soit totalement récupérée par la Ville de Montréal.

Selon le sommaire décisionnel préparé par Patrice Poulin, gestionnaire immobilier, et endossé par M. Normand Girard, chef de division, soumis à l'arrondissement Villeroy-St-Michel-Parc Extension, en date du 14 janvier 2003 (dossier no. 1020689003) il est dit que:

" (Finalement), le 18 juin 2001, par la résolution CO01631, le conseil municipal confirmait une aide financière au projet en titre pour une somme maximale de 3.3M\$. Cette somme incluait un montant de l'ordre de 1,5 M\$ pour relocaliser la piscine extérieure. Or, **le projet final de Tennis Canada permet de conserver la piscine existante**. Selon ce dernier projet, la somme initialement prévue pour la piscine serait utilisée pour bonifier l'aménagement paysager des aires de promenades (à l'intérieur du droit superficiaire de Tennis Canada) (...). L'arrondissement présentera à l'administration un sommaire décisionnel pour faire accepter les règles régissant cette subvention."

Or l'acte de cession précise que " **Le superfiaire verra à l'aménagement et à l'entretien du fonds servant.**" (c.f. Cession de la propriété superfiaire par la Ville de Montréal en faveur Tennis Canada- Stade Jarry, 18 août 2003, document no. 95 0132888, page 25.)

Nous dénonçons le manque de rigueur de l'administration municipale en ce qui concerne la gestion des deniers publics;

- 1) D'après le libellé du sommaire décisionnel cité ci-haut, il ne fait pas de doute que la somme de 1.5 M\$ doit être récupérée en totalité par la ville de Montréal à partir du moment où il n'est plus question de relocaliser la piscine publique.
- 2) D'après le libellé de l'acte de cession, il ne fait pas de doute que l'aménagement paysager ainsi que l'entretien des terrains situés sur le droit superficiaire de Tennis Canada sont des responsabilités qui incombent au superficiaire.

En foi de quoi nous dénonçons l'intention déjà manifestée par la Ville de Montréal de ne récupérer que la moitié de cette somme et d'octroyer, sans aucune justification, la somme restante de 750 000 milles dollars à Tennis Canada.

Tennis Canada emploiera les 750 000 milles dollars au réaménagement de ses espaces extérieurs mais surtout emploiera ces sommes publiques à la **reconstruction de tennis extérieurs qui sont tous présentement en excellent état**.

Il n'est pas dans les habitudes de l'administration publique de procéder à la **destruction d'équipements sportifs en excellent état qui avaient déjà été l'objet de subventions en 1995** pour en reconstruire de nouveaux pratiquement au même endroit. En ce sens la reconstruction des tennis extérieurs ne sert en rien les objectifs du partenariat entre la Ville et Tennis Canada qui a pour but d'offrir de meilleures conditions pour la pratique du sport amateur.

Nous dénonçons vivement ce gaspillage et déclarons que cette même somme serait beaucoup mieux employée, pour le bien du grand public, si elle était affectée à la bonification du bâtiment de la piscine publique ainsi qu'à l'aménagement des abords de la piscine situés **dans le domaine public**. (Rappelons qu'une demande avait été faite en ce sens dans le mémoire de la Coalition pour la Protection du Parc Jarry lors des audiences de l'OCPM)

Pour finir, nous vous rappelons que **l'argent public doit servir d'abord et avant tout le public** et c'est pourquoi nous réclamons que la somme de 1.5 M\$ prévue pour la relocalisation de la piscine soit rendue à l'administration municipale dans sa totalité et qu'aucune autre forme de subvention ne soit accordée à Tennis Canada- Parc Jarry pour fin d'aménagement et d'entretien des terrains situés sur son droit superficiaire.

Nous espérons pouvoir recevoir, sans délai, un accusé réception ainsi qu'un rapport détaillé du cheminement administratif de cette requête.

Marie-Michelle Poisson,
7813 rue, Drolet, Montréal
H2R 2C8
Tél: 271-6908

C/c Mme Pauline Champoux-Lesage, Protectrice du citoyen, province de Québec

Annexe no.2

Montréal, 8 mai 2003

M. Gérald Tremblay
Maire
Ville de Montréal

La présente lettre a pour objet de dénoncer un cas flagrant d'apparence de conflit d'intérêt et d'exiger que des mesures soient prises pour que l'intégrité, l'objectivité et la loyauté des élus et des fonctionnaires envers les intérêts des citoyens soient garanties.

Il appert, après examen attentif de la Convention Stade Jarry, (CO 95 01404) datée du 14 juin 1995, que;

Annexe C
Autres obligations

Internationaux :

"1. Lors des internationaux (de Tennis de Montréal) , la Ville bénéficiera gratuitement, avec les avantages accessoires qui y sont rattachés, d'une loge corporative de quatre (4) personnes (Club Président) ainsi que d'une loge de catégorie "Or" pour toute la durée du tournoi, de 30 billets de série et de l'utilisation d'une tente marquise ou l'équivalent lors de la finale du tournoi."

Autres événements :

" Lors de tout événement spécial présenté au Centre et organisé ou autorisé par Tennis Canada-Stade Jarry, cette dernière verra à mettre à la disposition de la Ville dix (10) billets de courtoisie, avec les avantages accessoires, dans la mesure où Tennis Canada-Stade Jarry bénéficiera elle-même de tels billets de courtoisie."

Il va sans dire que cette situation, quoique jugée normale et conforme aux mœurs et coutumes usuelles à Montréal selon M. Temburello, président de l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension (c.f. déclaration faite lors du conseil d'arrondissement du 6 mai 2003), n'est pas acceptable en regard des règles élémentaires d'Éthique qui doivent prévaloir au sein de l'administration publique.

De fait, les personnes, fonctionnaires et élus, qui doivent faire respecter les ententes antérieures intervenues entre Tennis Canada et la Ville de Montréal et qui doivent négocier actuellement de nouvelles ententes dans le contexte du projet d'agrandissement de Tennis Canada au Parc Jarry sont des personnes qui auraient, selon toute vraisemblance, pu bénéficier des faveurs ci-haut mentionnées.

Dans un tel contexte la population, qui est à même de constater le laxisme dont a pu bénéficier Tennis Canada de la part de autorités municipales (clôture temporaire devenue permanente sans qu'aucune nouvelle entente ne soit intervenue, détérioration du domaine superficiaire, etc...) de même que d'une écoute extrêmement favorable à toutes ses demandes d'empiètement sur le domaine public et ce à l'encontre de la volonté citoyenne exprimée par une pétition de plus de 4500 signatures et d'un rapport très critique de l'OCPM, peut légitimement se demander si de tels avantages n'ont pas pu faciliter quelques "accommodements".

Quiconque connaît les problématiques d'Éthique administrative conviendra qu'il serait vain de procéder à une enquête exhaustive afin de déterminer nommément qui, par le passé, a pu bénéficier des billets de faveur et quelle décision précise aurait pu en découler. Une telle chasse aux sorcières n'est jamais souhaitable si on veut préserver un climat politique serein.

Cependant il conviendrait, pour assainir les mœurs administratives et politiques dans la Ville de Montréal et pour rétablir la confiance des citoyens envers l'administration publique, **d'abolir toutes les clauses similaires dans toutes les conventions semblables entre la Ville et les promoteurs d'Événements Majeurs Internationaux qui occupent le domaine public.**

Non seulement il faut abolir ce genre de clause qui cautionne en quelque sorte des pratiques qui s'apparentent au "copinage" et "aux pots de vin" mais nous vous demandons de plus, de réaffirmer, sous

forme de règlement spécial au conseil municipal, le principe voulant que quiconque, élu ou fonctionnaire, au sein de l'administration publique est en position d'évaluer un dossier, de négocier un contrat et/ou de faire respecter un règlement au nom de l'ensemble des citoyens, ne peut en aucun cas accepter de "cadeaux" ou de faveurs de quelque forme que ce soit, de la part de ceux qui sont évalués, de ceux avec qui il négocie et raison de plus, de ceux envers lesquels ils sont en position d'autorité.

Ainsi les Montréalais pourraient être enfin rassurés quant à l'intégrité, l'impartialité et la loyauté tant des élus que des fonctionnaires.

Marie-Michelle Poisson
Professeure de Philosophie Éthique
Collège Ahuntsic
9144 rue, St-Hubert
Montréal

C/c Mme Bouthiller, Vérificatrice au Ministère des affaires municipales.

Mme Doris Paradis, Vérificatrice générale du Québec
M. Jean-Marc Fournier, Ministre des affaires municipales, du sport et du loisir.
M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec
M. Martin Lemay, Vision Montréal
Rédaction du journal La Presse
Rédaction du journal Le Devoir

Annexe no.3

Montréal, 2 juillet 2003

M. Yves Séguin,
ministre des finances du Québec
M. Jean-Marc Fournier,
ministre des affaires municipales, du sport et du loisir du Québec
M. Jean Charest,
premier ministre du Québec

Objet: Loges corporatives, espaces verts et finances publiques.

Les projets d'agrandissement des installations de Tennis Canada jusqu'au cœur du parc Jarry à Montréal créent beaucoup de mécontentements et d'inquiétudes chez les usagers de ce parc comme peuvent en témoigner les verbatim des deux séries d'audiences publiques qui ont eu lieu sur ce sujet depuis février 2003 (voir le site de l'Office de Consultation Publique de Montréal, OCPM www.ocpm.qc.ca).

Tennis Canada veut construire un deuxième stade à côté du stade principal. Ce deuxième stade sera d'une superficie plus grande que les estrades temporaires qu'il est appelé à remplacer. Tennis Canada prétend que pour faire place à ce nouveau stade il faudra détruire des tennis extérieurs (dix plateaux sportifs neufs et en parfait état) et les relocaliser une quinzaine de mètres plus loin ce qui, par un effet de domino, aura pour effet d'entraîner un empiètement important des espaces verts publics du Parc Jarry qui sont attenants.

Et nous voici au cœur du litige opposant Tennis Canada à la population locale qui, dès l'annonce du projet d'agrandissement en juin 2002 avait signifié par voie de pétition (4500 noms) que pas un pouce d'espace vert public ne devait être cédé à un promoteur privé.

Une analyse attentive du projet de stade secondaire (voir projet de Tennis Canada sur le site de l'OCPM) nous fait découvrir que la superficie excédentaire qui entraîne tout le chamboulement subséquent dans l'aménagement du parc Jarry est dûe à la construction en porte-à-faux de **nouvelles loges corporatives**. Ces loges à elles seules nécessitent 12.4 mètres de plus en largeur et 12,4 mètres de plus en longueur.

Mais pire encore, ces loges font augmenter les coûts de construction de ce stade car elles nécessitent une structure de béton et d'acier spéciale ainsi que la mise en place d'un ascenseur exclusif et de quatre escaliers privés. (Lors des audiences l'architecte présent n'a pas été en mesure (sic) de nous donner la proportion exacte des coûts associés à la construction de ces loges). L'ensemble de ces coûts doit être de plus évalué à la lumière du fait que ces loges ne serviront que 7 jours par années soit les 7 premiers jours des rencontres internationales de tennis qui elles ne durent en tout que 10 jours par année.

La question qu'il convient de se poser ici c'est : **Comment un promoteur peut-il investir tant d'argent dans une infrastructure qui ne lui sert que 7 jours par an?** Tout simplement parce que, d'une part, cette infrastructure est financée à 100% par des fonds publics (parmi lesquels il faut compter en plus des millions octroyés, la valeur foncière de la portion de parc qui sera sacrifiée) Et que, d'autre part, les revenus de location de ces loges sont de l'ordre de 4,000 à 12,000 \$ par jour ce qui constitue un profit exclusif très intéressant pour le promoteur; entre 280,000 et 840,000\$ une seule saison! Dans le domaine du sport professionnel il est désormais convenu que les profits générés par les loges sont plus intéressants que les profits générés par la vente de billets à l'unité!(c.f. D. Zimmerman, *Subsidising stadiums*, in Noll et Zimbalist, *Sports, jobs and Taxes, the economic impact of sports teams and stadiums*, Brookings institution Press, Washington, D.C.1997)

Autrement dit, en finançant la construction de loges corporatives, les différents niveaux de gouvernements financent un équipement qui est sans aucun doute une merveilleuse machine à sous pour le promoteur sportif mais qui n'est en aucun cas une infrastructure utile au sport amateur ou à la diffusion de la culture en général. En effet, tout porte à croire que le promoteur ne trouvera aucun autre usage pour rentabiliser les loges en dehors de son tournoi et que ces loges demeureront inoccupées tout le reste de l'année.

L'autre question qui s'impose maintenant c'est: **Pourquoi les prix de location de ces loges sont-ils si exorbitants ?** Tout simplement parce que ce sont en fait des crédits d'impôt que les corporations vont chercher... Les corporations louent à gros prix ces loges qu'elles comptabilisent de manière avantageuse et se préoccupent peu de les utiliser effectivement ce qui fait que bien souvent ces loges ne sont occupées que

par quelques employés de ces corporations qui se retrouvent là par curiosité ou pour profiter du cocktail mais qui n'ont souvent aucun intérêt pour le tennis... (un de mes fils a travaillé pour un traiteur opérant dans ces loges...).

Si on récapitule, la situation est la suivante: les contribuables paient la totalité d'un stade hyper-spécialisé pour les fins d'un seul sport professionnel et dont on peut difficilement rentabiliser les opérations par d'autres usages sportifs, communautaires et/ou culturels. Ce stade non-couvert ne sera donc vraiment utilisé que 10 jours par année ou tout au plus, si on trouve d'autres partenaires, loué quelques fins de semaine pour des événements spéciaux qui ne se pressent pas aux portes (Attention! tennis Canada loue facilement semble-t-il un terrain extérieur au stade mais ne trouve pas preneur pour le stade en tant que tel!).

Ce stade déjà coûteux est rendu plus coûteux encore par la construction de loges luxueuses, qui seront certes rentables pour le promoteur mais qui coûteront encore au gouvernement non seulement le montant correspondant aux crédits d'impôt mais qui coûteront à la municipalité la valeur foncière d'une partie importante d'un parc public essentiel à la qualité de vie des résidents du secteur nord de l'île de Montréal. De plus, et cela est tout à fait possible étant donné que Tennis Canada n'a toujours pas obtenu de financement fédéral depuis le fameux "scandale des commandites" et n'a toujours pas remplacé duMaurier par un autre commenditaire privé, il faut craindre à brève échéance que Tennis Canada ne déménage toutes ses activités au centre NATIONAL de Tennis de Toronto, ce qui ferait en sorte que Montréal se retrouverait avec un éléphant blanc... Risque dont tous les négociateurs de la Ville au dossier sont d'ailleurs très conscients.

De deux choses l'une, ou bien le gouvernement abolit ce crédit d'impôt absurde qui a pour conséquence perverse de stimuler artificiellement la construction d'infrastructures extravagantes et inutiles. Ou bien, le gouvernement modifie ce crédit d'impôt de manière à ce que les corporations soient invitées à soutenir tout simplement le sport professionnel de leur choix sans qu'il ne soit obligatoire que cela passe par l'achat de billets ou par la location de loges.

Mieux encore! Le gouvernement pourrait transformer ce crédit d'impôt qui avait tout de même l'avantage de stimuler quelque peu l'industrie de la construction par un crédit d'impôt relié à la construction de logement social... nous avons bien déjà dans nos universités l'amphithéâtre-ci et le laboratoire-cela, pourquoi pas le complexe domiciliaire Nestlé et le HLM-Loto-Québec ?

Pour terminer, soulignons que le gouvernement libéral a fait preuve d'une grande rigueur envers plusieurs crédits d'impôts abusifs et cela est tout à votre honneur. Mais un beau gâchis sera bientôt visible dans le parc Jarry et la source première de ce gâchis est, comme je viens de le démontrer, un crédit d'impôt relié aux loges corporatives qui coûtent certainement trop cher à l'État mais surtout dont on a certainement mal évalué les conséquences perverses. En fait un stade plus petit, un stade sans loges corporatives, pourrait trouver place sans problème sur le terrain déjà loué par Tennis Canada et ainsi nous pourrions éviter d'empiéter dans le domaine public et d'emputer irrémédiablement le Parc Jarry.

40% de mon salaire est prélevé en impôts et taxes diverses. En tant que contribuable je veux que cette part importante de mon revenu serve à des causes utiles pour l'ensemble de la société. Or, je constate que mon argent, dans le cas du parc Jarry, sert à financer une entreprise privée au prise avec de sérieuses difficultés financières (qui se targue pourtant d'offrir des millions de dollars en bourses à ses champions...) et dont l'expansion démesurée menace une part importante du patrimoine local. Je ne veux pas que l'argent que je vous confie soit ainsi gaspillé et je veux encore moins que cet argent servent à détruire mon environnement au lieu de l'améliorer.

Le parc Jarry a plus de 75 ans et comme tous les parcs urbains, c'est un miracle de verdure que nos prédécesseurs ont eu la bonté d'âme de nous léguer. N'avons-nous pas le devoir, tous et toutes autant que nous sommes de ne pas trahir cet héritage que nous devrions transmettre à notre tour à ceux qui seront là dans 75 ans?

Merci de l'attention que vous avez porté à cette lettre,

Marie-Michelle Poisson
Résidente de l'arrondissement Villieray
Montréal

c/c Rédaction de la Presse
Rédaction du Devoir

Références

Lorsque j'ai formulé mes commentaires à la séance du 19 juin dernier, j'ai fait référence à certaines études économiques sur les retombées réelles des investissements publics dans les stades. Voici la liste de ces documents.

Documents produits par la Ville de Montréal

Pour un environnement urbain sécuritaire, guide d'aménagement, Ville de Montréal, (04- 2002).
Notamment les pages 35 à 39 et 94 à 100. Surtout, page 3 mot du Maire.

Sommet de Montréal, chantier 2.3 - La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel - proposition du réseau de grands parcs, Projet 3 - Protection du domaine foncier (voir page fournie)

Etudes économiques

Roger G. Noll and Andrew Zimbalist, Sports, jobs and taxes, the economic impact of sports teams and stadium, Brookings institution press, Washington D.C. 1997.

Rapport annuel de la Vérificatrice générale du Québec, année 2001, chapitre 2.61, *Relations entre les ministères et les organismes sans but lucratif*,

www.vgq.qc.ca/rappann/rapp_2001_1/rapport/html

Communiqué de presse accompagnant la publication de l'étude intitulée Breads and Circuses, the local benefits of sports and cultural business, John P Palmer, C.D. Howe Institute, mars 2002.
(N.B. Le communiqué suffit à lui seul résume très bien l'essentiel des conclusions de l'étude)

Cadre, principes directeurs et énoncé de politique culturelle, Rapport du Groupe-conseil Secors, Montréal, 2 juin 2003

(Le rapport "Bachand" du nom de son président qui travaille pour Secors - la grande firme-conseil d'analyse financière au Québec ! Le rapport Bachand porte sur la prochaine politique culturelle de Montréal a été déposé le 2 juin dernier

http://www2.ville.montreal.qc.ca/maisons/SiteTemporaire/sommaire_F.pdf)

(M. Bachand confirme l'absence de retombées économiques pour Montréal lors des événements du REMI ce qui a sans doute contribué à l'abolition de la Sémiq lors du budget Séguin.)

Chris Gratton and P. Henry, Sport in the city, the role of sport in economic and social regeneration, Routhledge, 2001